

# CHARTRE DU PARCOURS DE SANTÉ

Usagers et professionnels : ensemble pour notre santé !

## Guide d'accompagnement



Juillet 2016

# **GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CHARTE DU PARCOURS DE SANTÉ**

Usagers et professionnels : ensemble pour notre santé !

*Charte de la personne dans son parcours de santé personnalisé  
et des professionnels l'accompagnant*



# PRÉAMBULE

---

La charte du Parcours de santé a été élaborée par la Conférence nationale de santé (CNS), plus particulièrement par sa commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé, présidée par Monsieur Emmanuel Rusch (PU-PH université & CHU de Tours), sur saisine de Madame Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé. Cette charte a fait l'objet d'une large concertation avant son adoption par l'ensemble des membres de la conférence le 6 juillet 2016.

La diversité des chartes existantes, leur absence dans certains contextes, la nécessaire approche globale de la personne dans son parcours de santé sont les constats essentiels ayant conduit à l'élaboration de la charte ici présentée.

La charte du Parcours de santé est destinée aux usagers et aux professionnels de santé. Elle doit pouvoir être affichée et distribuée dans les espaces ou les locaux professionnels et les lieux accueillant les usagers.

Son ambition est de :

- rassembler les professionnels et les usagers autour de la santé ;
- placer la relation usager-professionnel au cœur du dispositif ;
- s'appliquer de façon homogène à l'ensemble des étapes du parcours de santé qu'il s'agisse de prévention, de soins curatifs, de rééducation-réadaptation, d'accompagnement ; à domicile, en ville ou en établissement ; dans le champ sanitaire, médico-social et social ;
- promouvoir le respect des droits des usagers, les conditions favorables à la réalisation de parcours de santé de qualité, sans rupture et adaptés aux besoins des usagers.

Cette charte vise à énoncer les principes et objectifs pouvant s'appliquer à l'ensemble des étapes des parcours de santé en faveur d'une relation partenariale usagers-professionnels.

Elle promeut les conditions favorables à un parcours personnalisé de qualité, sans rupture, conformes aux attentes et besoins de l'utilisateur. Elle décrit les responsabilités qui incombent à l'utilisateur et aux professionnels directement impliqués dans le parcours pour atteindre ces objectifs dans une perspective de pérennisation de notre système solidaire. Elle ne traite pas de l'organisation du système de santé.

Le guide d'accompagnement de la charte du Parcours de santé permet d'expliquer et d'illustrer les différents articles de la charte. Il s'appuie sur un glossaire (p. 25 à 29) des principaux termes utilisés identifiés par un astérisque dans le texte.

Cette charte contient sept articles dont trois principes et quatre objectifs.